

■ Règlement Intérieur Videau Paris Backgammon ■



Videau
Backgammon
PARIS

Adopté en Assemblée Générale – Octobre 2025

Préambule

Le club Videau Paris Backgammon est un lieu de rencontres, de partage et de passion. Notre objectif est de permettre à chacun, débutant ou joueur confirmé, de progresser, se divertir et représenter fièrement le club et la Fédération Française de Backgammon (FFBG). Nous croyons que le jeu n'a de sens que s'il s'accompagne de respect, bienveillance et convivialité. Chaque adhérent, en rejoignant le club, s'engage donc à respecter le présent règlement.

Article 1 – Valeurs fondamentales du club

Les valeurs du club reposent sur quatre piliers :

- **Respect** : des personnes, des adversaires, du matériel, des lieux et des partenaires.
- **Convivialité** : chaque rencontre doit être un moment agréable et inclusif.
- **Transmission** : les joueurs confirmés accompagnent volontiers les nouveaux, que ce soit dans la découverte du fonctionnement du club ou dans l'apprentissage du jeu.
- **Esprit sportif** : jouer sérieusement sans jamais oublier le plaisir du jeu.

Article 2 – Bienveillance et entraide

- Le club est un lieu d'apprentissage : les joueurs expérimentés partagent volontiers leur savoir avec les joueurs moins expérimentés.
- Aucune moquerie ni attitude condescendante n'est tolérée.
- La bienveillance est une règle d'or : le plaisir de jouer prime toujours sur le résultat.

Article 3 – Étiquette et comportement lors des matchs en Live

- Le respect mutuel est primordial : politesse, fair-play et écoute.
- Les joueurs s'engagent à se saluer avant et après la partie, féliciter leur adversaire, éviter toute distraction inutile et préserver la concentration de chacun.

- Les décisions arbitrales (si requises) doivent être acceptées sans contestation excessive.
- Aucun propos discriminatoire, insultant ou violent n'est accepté.
- Le club est un espace inclusif, ouvert à toutes et tous.
- Les jeux d'argent sont strictement interdits dans le cadre des activités et heures d'ouverture du club : aucune mise ou pari n'est toléré.

Article 4 – Étiquette et comportement lors des matchs en Ligne

- En ligne, chaque membre représente le club et la FFBG : la même éthique qu'en présentiel (Article 2) est donc exigée. Cela prévaut également pour les matchs joués en dehors des tournois du club.
- Les insultes, provocations ou comportements inappropriés sont proscrits.
- Chacun peut renseigner son appartenance au club dans ses profils en ligne.
- Chaque joueur incarne l'image du club.

Article 5 – Matériel et infrastructures

- Le matériel du club (plateaux, pions, horloges, dés) doit être utilisé avec soin. Chaque membre est responsable de s'assurer avant son départ du bon rangement du matériel utilisé.
- Chaque joueur est responsable de son propre matériel. Le club ne saurait être tenu responsable de la dégradation ou vol de ce dernier.
- Les lieux partenaires (brasseries, cafés) doivent être respectés : mobilier, ambiance et tranquillité des autres clients.
- Dans les lieux partenaires, chaque membre doit consommer un minimum, par respect pour nos hôtes.

Article 6 – Vie sociale et Associative du club

- Chaque adhérent s'engage à prendre au minimum une licence FFBG loisir (gratuite).

- Les réseaux sociaux et groupes de discussion (WhatsApp, Facebook, Instagram, Discord, etc.) sont des espaces d'échanges, de convivialité et d'organisation de la vie du club. Chaque membre s'engage à respecter une communication courtoise et bienveillante.

Y sont interdits les insultes, attaques personnelles ou propos discriminatoires. Les polémiques stériles, débats politiques ou religieux. L'envoi de messages excessifs qui perturbent la lisibilité du groupe.

Les échanges doivent rester en rapport avec la vie du club et le backgammon.

Un ou plusieurs modérateurs désignés par le bureau sont garants du bon fonctionnement du groupe. Ils peuvent :

- o rappeler les règles,
 - o supprimer des messages inappropriés,
 - o exclure temporairement ou définitivement un membre du groupe en cas d'abus.
-
- Les adhérents doivent veiller à ce que l'image du club soit toujours respectée dans leurs interventions, y compris sur les réseaux sociaux publics.

Article 7 – Assemblée Générale et vie associative

- L'Assemblée Générale est un moment fort de la vie du club : chaque adhérent y est attendu pour y exprimer son vote et ses opinions. C'est un moment d'échange important pour la vie du club. Elle se tient annuellement généralement en Octobre.
- Le club vit grâce au bénévolat : chacun est invité à contribuer selon son temps et ses moyens.
- Le dynamisme du club repose sur la participation collective.

Article 8 – Responsabilité individuelle et sécurité

- La consommation d'alcool relève de la responsabilité personnelle. Le club décline toute responsabilité en cas d'excès.
- Chaque adhérent s'engage à respecter la loi et à veiller à sa sécurité et à celle des autres.

Article 9 – Communication et représentation

- Seuls les membres du bureau peuvent communiquer officiellement au nom du club.
- Les adhérents sont libres de parler du club, mais sans engager officiellement son image à moins d'en avoir été mandaté par le CA.
- Lors des tournois externes, les membres doivent adopter un comportement exemplaire.
- Le club s'engage à respecter la confidentialité des informations transmises par ses membres. Toutefois un adhérent acceptant d'intégrer un groupe WhatsApp du club accepte par défaut que son nom/prénom/portable soient associés à la vue de la communauté au sein du club.
- Les photos prises lors d'évènements du club peuvent faire l'objet de publications sur les différents réseaux sociaux du club (Insta, Facebook, etc). Dans le respect du droit à l'image, tout adhérent ne souhaitant pas que sa photo soit diffusée en dehors de WhatsApp Communauté Videau devra le faire savoir au bureau.

Article 10 – Sanctions et discipline

- En cas de non-respect du règlement, le bureau peut engager une procédure disciplinaire :
 1. Entretien et rappel à l'ordre.
 2. Avertissement écrit.
 3. Exclusion définitive en cas de récidive ou faute grave.
- Les décisions sont prises dans un esprit de justice et transparence. Des membres actifs peuvent être inclus pour une décision collégiale avec le bureau sur décision du bureau.

Article 11 – Dispositions finales

- Le règlement peut être modifié en Assemblée Générale sur proposition du Bureau.
- L'adhésion vaut pour une saison sportive complète.
- Tout adhérent reconnaît avoir pris connaissance et accepté le règlement lors de son inscription.

Page de signatures

Président : Geoffroy Menez



Vice-Président : James Macnaughtan

Secrétaire : Kamel Guerbaa

Trésorier : Adrien Touati

Lu et approuvé par l'adhérent : _____

Adopté en Assemblée Générale – Octobre 2025

Charte de l'Adhérent Videau Paris Backgammon

- **Respect** *Je respecte mes adversaires, les lieux et le matériel.*
- **Fair-play** *Je joue avec sérieux et bonne humeur, sans tricherie ni mauvaise foi.*
- **Bienveillance** *J'accueille et accompagne les nouveaux joueurs avec gentillesse.*
- **Convivialité** *Je contribue à l'ambiance positive du club et respecte nos partenaires.*
- **En ligne** *Je reste respectueux et exemplaire, même sur Internet.*
- **Responsabilité** *Je consomme avec modération et je veille à rentrer en sécurité.*
- **Vie du club** *Je participe à l'Assemblée Générale et, si possible, aux activités bénévoles.*

En rejoignant le Videau Paris Backgammon, je m'engage à incarner ces valeurs.

Lu et approuvé par l'adhérent : _____

Geoffroy Menez